LEMPDES *Info*

www.ville-lempdes.fr



LE *dossier*
Votre C.C.A.S



TOUS *acteurs*
Procédure de reprise des concessions



TOUS *acteurs*
JSP à l'honneur

JUILLET 2026

Cours de pilate & Oxy Gym

VOUS ÊTES LEMPDAIS ET VOUS AVEZ PLUS DE 60 ANS ? PARTICIPEZ AUX ATELIERS GRATUITS DE PILATES ET OXY GYM !
Tous les lundis matin, à la salle des Fêtes, à partir du 21 septembre.
Inscriptions au 04.73.61.66.02



Forum des associations



SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2026 : VENEZ RENCONTRER VOS ASSOCIATIONS LEMPDAISES !
Cette journée festive se déroulera au complexe sportif de 10h à 17h et vous réservera de nombreuses surprises : démonstrations, ateliers...

Eco-village

SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2026 PARTICIPEZ À L'ECO-VILLAGE SPORT-SANTÉ DANS LE PARC DE LA MAIRIE

Pour la deuxième année, l'éco-village prendra place dans le parc de la mairie. Si la première édition en 2025 était consacrée aux mobilités et au tri des déchets, cette année, c'est le **Sport-santé** qui sera à l'honneur.
De 10h à 17h, participez aux différents ateliers proposés, essayez des vélos rigolos, relevez le challenge mobilité, partagez votre pique-nique tiré du sac lors du concert de Land for play...

AU PROGRAMME :

Matin :
- Ateliers bien-être
- Rando dans les collines
- Balade à vélo
- Parcours d'agilité en vélo
- Atelier petites réparations vélo (enfants)
- Atelier de création de produits cosmétiques

Midi :
Concert avec Land for play et pique-nique tiré du sac

Après-midi :
- Rencontre débat sur le thème « *Le mouvement, le meilleur allié de votre santé* »
- Atelier mobile d'auto-réparation de vélo
- Atelier « Pimp my bike » pour customiser les vélos (enfants)
- Atelier de prévention autour du vélo (enfants)
- Atelier parcours d'agilité en vélo (enfants)
- Atelier « vélos rigolos »

Toute la journée
- Vélo smoothie (préparer son smoothie en pédalant)
- Parcours « mobilité » à pieds dans le parc pour parcourir la plus grande distance en relais ...

... et bien d'autres animations, organisées en partenariat avec la Médiathèque Jacques Prévert.
Programme complet sur ville-lempdes.fr

Une nouvelle dynamique au service de Lempdes

Chères Lempdaises,
chers Lempdais,

Lors de l'écriture de mon précédent éditorial, nous savions qu'une alternance aurait lieu à la présidence de la métropole. Depuis, un nouveau président a été élu, Monsieur Hervé Prononce, maire du Cendre. C'est une excellente nouvelle ! C'est un élu de proximité, il connaît les problématiques du quotidien sur une commune et saura ainsi être à notre écoute. Je le remercie pour sa confiance car il m'a sollicité pour prendre en charge les finances et le budget de notre métropole. Autre bonne nouvelle pour Lempdes, Madame Fabienne Thouly est devenue présidente de la T2C. Vos élus de Lempdes vont peser de tout leur poids lors de ce nouveau mandat. Nous siégeons comme lors de la précédente mandature, dans le groupe des Non-inscrits qui est passé de 10 à 13 communes. Il sera, n'en doutons pas, décisionnaire dans de nombreux domaines. Durant la campagne, vous nous avez fait part de vos préoccupations. Elles concernent souvent la voirie et les espaces verts. Ces compétences ont été transférées en 2017 à la métropole. Nous serons très attentifs à leur suivi quotidien ainsi qu'à leur mise en œuvre.

Au moment où j'écris ces mots, nous sortons d'une seconde période de canicule. Celle-ci a été particulièrement longue et intense. Nous avons pris un certain nombre de mesures d'urgence: achat de ventilateurs, distribution de bouteilles d'eau, de brumisateurs etc.



©Jodie Way

Nos enfants, nos aînés, le personnel communal et éducatif sont en première ligne. J'en profite pour remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées lors de ces vagues de chaleur. Aujourd'hui plus personne ne peut nier cette réalité, nous avons fait front avec des moyens limités. Nous devons nous préparer à vivre de nouveaux épisodes caniculaires à la fois précoces, longs et de plus en plus chauds. C'est pour cela que nous allons mettre en place rapidement des groupes de travail sur les mesures à prendre dans nos écoles, notre EHPAD, notre résidence autonomie, nos bâtiments communaux.

Je vous souhaite un bel été, ensoleillé et raisonnablement chaud. Qu'il vous permette de vous reposer, ressourcer et de profiter de ceux qui vous sont chers.

Bien fidèlement,

Joël-Michel Derré
MAIRE DE LEMPDES

2 AGENDA *associatif*

4 UNE VILLE *pour tous*
Permanence T2C

6 LE *dossier*
C.C.A.S

8 LES *Finances*
Le Budget de la commune

10 LES *travaux*
Rue des Granges

11 TOUS *acteurs*
Procédure de reprise des concessions
Education routière
Jeunes Sapeurs Pompiers

14 UNE VILLE *qui bouge*
La 2Deuche

15 TRIBUNES *politiques*

Lempdes Info - Editeur : Mairie de Lempdes - 63370 Lempdes
Directeur de publication et responsable de rédaction :
Joël-Michel Derré
Textes / photos vie associative : communiqués par les associations
Réalisation / Composition : Anne-Gwénaëlle Delahaye,
service Communication, Mairie de Lempdes - Image de Freepik
Impression : Imprimerie Decombat - Cébazat - 04 73 25 06 62
Régie publicitaire : Decombat - Christiane Jalicon, Chef de publicité
Date du dépôt légal : à parution -
Imprimé sur papier 50% recyclé, 50% issu de forêts gérées durablement

Le Carnet de mi-avril à début juillet 2026

NAISSANCES

Mai

- LESUR Rose, le 9
- JANY LARNAUDIE Nolan, Adam, Eli , le 19
- CROIZET Lucas, le 26
- LALEDJ Usayd, Abdallah, le 29
- GONZALEZ DUVAL Céleste, Louise, le 29

MARIAGES

Juin

- MARQUES Lucie et RIELA Leny, Marcel, Alfred, le 13
- CHANSSEAUME Ludivine, Sophie et VARA Raul, le 20
- HOUNTONDJI Martine Nehemie Fifonsi et BERTRAND Antoine, Pierre le 27

DÉCÈS

Avril

- CHERASSE Didier, Christian, Marc, le 17

GOINEAUD

- Huguette, Jeannine, Fernande, veuve DUCHAMP Roger, Jean, le 18
- LARTIGUE Marguerite, Renée, veuve PARRAIN Henri, Antonin, Emmanuel le 21
- DESBOUIS Guy, Louis le 22
- BOYER Georgette, veuve VARENNE Raoul, Alfred, le 28

Mai

- DUCHÊNE Huguette, Solange, épouse PELEAU Pierre, Roger, le 2
- BAUREZ Henri, Edouard le 8
- MOLINA CUBERO Celestina, épouse SERRANO SANTIAGO Felipe, le 20
- CARAMIAUX Monique, veuve TROTTIER Marc, le 30
- CEPA ALVES MARTINS Manuel le 31

Juin

- CONVARD Jean-Pierre, Georges, le 3
- ROUX Paul, Antoine, Eugène, le 3
- BOUCHARD William, André le 21
- DAUPHIN Patrick, le 27

Juillet

- GASCHON Roger, Denis, le 1er
- BAILLY Pierre, André, le 7

La T2C à votre rencontre

Afin de **faciliter vos démarches** pour la rentrée, T2C vient à votre rencontre dans votre commune. La vente d'abonnements T2C aura lieu le **samedi 29 août 2026 de 10H à 17H30, à la Salle Voûtée**. Pour tout autre renseignement concernant la création ou le renouvellement d'abonnements, consulter le site internet www.t2c.fr, rubriques « Votre titre de transport – Rentrée 2026 ». **Avant de vous rendre aux permanences, pensez à remplir le formulaire d'abonnement T2C.**

Opération Tranquillité Absences



Afin de renforcer la sécurité des habitations et de prévenir les cambriolages, la Police municipale de Lempdes propose le dispositif **Opération Tranquillité Absence**. Ce service a pour objectif d'apporter une véritable tranquillité d'esprit aux administrés lors de leurs absences. Grâce à des passages réguliers effectués par la Police municipale, le **domicile est surveillé** afin de vérifier que les biens restent dans le même état qu'au moment du départ. Ce dispositif est accessible tout au long de l'année et ne se limite pas aux périodes de congés scolaires ou estivaux. Il peut être sollicité pour toute absence prolongée. Pour en bénéficier, il est nécessaire de signaler son départ au moins une semaine avant la date de départ. L'inscription s'effectue directement auprès du poste de Police municipale de Lempdes, aux horaires d'ouverture, en complétant une fiche d'information. Attention, aucune inscription ne peut être réalisée par téléphone. Horaires du poste de Police municipale : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h. Le dispositif OTA est également proposé par la Police nationale. Vous pouvez vous inscrire en ligne sur : https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/operation-tranquillite-vacances. En complément, les habitants peuvent s'inscrire sur la plateforme *Voisins Vigilants et Solidaires*, qui favorise la vigilance collective et permet de signaler toute activité suspecte dans un quartier. https://www.voisinsvigilants.org/ Renseignements : Police municipale de Lempdes – 04 73 61 85 19

Face à la canicule, adoptez les bons réflexes :



Infos pratiques

Proxim'Cité : 0 800 300 029

MAIRIE :

vosdemandes@mairie-lempdes.fr

- Service accueil et standard : **04.73.83.74.74**
 Ouverture : du lundi au vendredi 8h30/12h - 13h/17h.
- La 2Deuche : 04.73.83.74.78
- Police municipale : 04.73.61.85.19
 Ouverture du lundi au vendredi : 8h/12h - 13h/17h
- Services techniques : 04.73.83.74.71
 Ouvert lundi, mardi, mercredi 8h30/12h et 13h/17h. Le jeudi 13h/17h et le vendredi matin 8h30/12h. Sur rendez-vous.
- Service social : 04.73.83.74.70
 Ouverture du lundi au vendredi : 9h/12h-13h30/17h. Fermé le mercredi après-midi
- Lieu d'Informations Seniors : 04.73.61.66.02
- Résidence autonomie : 04.73.61.66.02
- EHPAD : 04.63.66.08.37
- Service des sports : 04.73.61.65.08
- Service enfance-jeunesse : 04.73.83.63.99
- Ecole de musique : 04.73.61.78.95
- Relais Petite-Enfance "Le Papillon" : 04.73.61.79.74
- Crèche "La Coccinelle" : 04.73.61.79.12
 Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
- Service communication : 04.73.83.74.67
- Service culturel et associatif : 04.73.61.53.30
 Ouverture lundi, jeudi 8h30/12h et mardi, vendredi 8h30/12h - 13h30/17h
- Correspondant La Montagne :
 Gérard Champagnat 06.60.19.77.79
 Email : gerardchampagnat@free.fr

Conseil municipal

Les conseils municipaux se déroulent à la salle Voûtée, à 18h, jeudi :

24 septembre **26 novembre**

Bienvenue à :

Innova - Centre Esthétique - 3 rue de la Piscine - Tél.: 04.58.28.43.95

Agenda

Forum des associations : 5 septembre

Eco-village : 26 septembre

Marchés de produits locaux : 26/07 - 27/09

Conciliateur de justice : permanences en mairie, de 14h à 17h le 1er et 3ème mercredi du mois. Prendre rendez-vous au préalable au 06.16.69.37.75

VIVRE ENSEMBLE

Le C.C.A.S de Lempdes : la solidarité à chaque étape de votre vie



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S, DE GAUCHE À DROITE : CHRISTIAN VERGNE, PHILIPPE JONIN, EVELYNE LEPLUS, JEAN-LUC MADIC, BRIGITTE AURELLE, CORINNE FAIVRE, PHILIPPE PRAS, CÉLIA FERREIRA, PAMELA LEPINE, JOSIANE BELLARD, JÉRÉMY TOURNAIRE, CAMILLE GABRILLARGUES, JOËL-MICHEL DERRÉ, JEAN-PIERRE DOLEUX. *ABSENTS SUR LA PHOTO : SANDRINE EYRAUD, CORINNE TROTE, ANNIE LAPIERRE, LUDOVIC LEMOINE, JOEL MAGNE*

À la suite des élections municipales de mars dernier, la nouvelle équipe s'est installée avec la volonté réaffirmée de placer la solidarité au centre de l'action publique locale. Outil privilégié de cette ambition, le **Centre Communal d'Action Sociale** (C.C.A.S) est l'acteur de proximité incontournable pour accompagner, soutenir et protéger les habitants à chaque étape de leur vie. Mais qu'est-ce que le C.C.A.S, comment fonctionne-t-il et quels services propose-t-il concrètement aux Lempdais ? Découvrez comment votre commune s'engage au quotidien pour vous et vos proches.

UNE INSTITUTION HISTORIQUE AU FONCTIONNEMENT UNIQUE

L'action sociale des communes puise ses racines dans une longue tradition de solidarité nationale. L'origine des C.C.A.S remonte en effet à **1796** avec la création des bureaux de bienfaisance (secours d'urgence), complétés en 1893 par les bureaux d'assistance (aide médicale). Devenus Bureaux d'Aide Sociale (BAS) en 1953, ils ont pris leur visage actuel avec la grande loi de décentralisation du **6 janvier 1986**. Ce changement marque le passage d'une logique de simple assistance à une véritable politique de prévention.

Sur le plan juridique, le C.C.A.S est **un établissement public administratif autonome**, distinct de la mairie, possédant sa propre personnalité morale et son budget. Obligatoirement présidé par le Maire, il est administré par un Conseil d'Administration paritaire original, composé à parts égales :

- **9 administrateurs élus** du Conseil Municipal;
- **9 administrateurs nommés par le Maire**, issus d'associations locales (représentants des aînés, des personnes en situation de handicap, ou de lutte contre l'exclusion).

Ce conseil vote les délibérations, fixe les budgets et partenariats, et dessine les grandes orientations de la solidarité locale. Pour garantir le respect de chacun, tous les administrateurs sont strictement soumis au **secret professionnel**.

POUR LES PARENTS ET LES TOUT-PETITS : BIEN GRANDIR À LEMPDES

Parce que l'action sociale commence dès le berceau, le C.C.A.S pilote la politique d'accueil des jeunes enfants pour offrir un environnement sécurisant, bienveillant et structurant aux familles :

- **Le Relais Petite Enfance (RPE) « Le Papillon »**

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un service de proximité dédié aux familles et aux assistants maternels. Il informe et accompagne les parents dans le choix d'un mode d'accueil, les soutient dans leurs démarches administratives et leur rôle éducatif. Le RPE est également un lieu ressource pour les professionnels de la petite enfance, en favorisant les échanges, la formation et l'amélioration des pratiques. Des ateliers d'éveil sont proposés aux jeunes enfants afin de stimuler leur développement, leur socialisation et leur bien-être, tout en renforçant la qualité de l'accueil. Le C.C.A.S y consacre un budget annuel de 65 000€.

- **La Crèche collective « La Coccinelle »**

La crèche accueille les enfants de 10 semaines à 4 ans dans un environnement sécurisé, bienveillant et adapté à leurs besoins. Elle accompagne les familles au quotidien tout en favorisant l'éveil, la socialisation et le développement de chaque enfant grâce à un projet éducatif et à une équipe qualifiée. Un accueil personnalisé est mis en place pour respecter le rythme et les habitudes de chaque enfant, en lien étroit avec les parents. Des activités d'éveil variées et adaptées à l'âge des enfants sont proposées afin de stimuler

VIVRE ENSEMBLE



leur développement, leur autonomie et leur découverte du monde. Elle propose 25 places d'accueil (régulier, occasionnel ou d'urgence) du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Axée sur l'éveil et la socialisation, elle fonctionne avec un budget annuel de 520 000 €, soutenu par la CAF et la subvention communale.

POUR LES FAMILLES ET LES ACTIFS : FACE AUX BESOINS DU QUOTIDIEN ET AUX COUPS DURS

À tout moment, un changement de situation personnelle ou professionnelle peut fragiliser un foyer. Le C.C.A.S. est là pour conseiller, orienter et accompagner. Il s'adresse à toute personne traversant une période de fragilité financière, administrative ou personnelle :

• **L'accès aux droits et la mobilité** : Les équipes vous accompagnent pour bénéficier de la Tarification Solidaire T2C, permettant une réduction importante du coût des transports selon vos ressources.

• **Les aides et l'hébergement** : Le service instruit les demandes d'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) financées par le Département, attribue des aides financières ou alimentaires d'urgence après évaluation, et participe à la gestion des logements d'urgence de la commune en cas de rupture de toit.

• **Le lien social et la nature en ville** : L'action du C.C.A.S. intègre également des animations sociales ainsi que la gestion des **jardins familiaux.** En effet, le C.C.A.S. est gestionnaire des 14 jardins familiaux des Gargailles, attribués en priorité aux ménages aux ressources les plus modestes. Ces parcelles offrent aux habitants la possibilité de cultiver un potager, de favoriser une alimentation plus saine et de développer une activité valorisante, tout en renforçant les liens sociaux au sein du quartier.

• **Accompagnement administratif et social – Accès au droit** : Le service social propose un accompagnement personnalisé destiné à aider les habitants dans leurs démarches du quotidien :

- aide au remplissage de dossiers (prestations sociales, logement, etc.) ;

- explications et orientation concernant les droits et dispositifs existants ;

- soutien face aux difficultés budgétaires ou sociales ;

- mise en relation avec les travailleurs sociaux de secteur (Maison des Solidarités), dans une logique de complémentarité.

L'objectif est de faciliter l'accès aux droits, de soutenir les personnes dans leurs démarches et d'apporter une réponse de proximité.

• **Téléassistance** : le C.C.A.S. accompagne également les habitants dans l'accès au dispositif de téléassistance, destiné à sécuriser les personnes âgées vivant à domicile. Le service social propose une information complète sur le dispositif et l'aide au remplissage du dossier d'abonnement.

• **Registre des personnes vulnérables** : Le C.C.A.S. tient à jour un registre des personnes vulnérables, conformément aux dispositions réglementaires. Ce registre permet d'identifier les personnes âgées, isolées, en situation de handicap ou fragilisées, afin de leur proposer un suivi adapté en cas d'événements exceptionnels (canicule, grand froid, crise sanitaire…). Ce dispositif facilite la réalisation d'appels de prévention, l'information en cas d'alerte (canicule, vigilance sanitaire…), et la coordination des interventions si la situation l'exige.

• **Transport - Tarification solidaire** : Le C.C.A.S. accompagne les usagers dans leurs démarches pour bénéficier de la Tarification Solidaire T2C, permettant une réduction importante du coût des transports selon les ressources. Le service social assure l'information sur les conditions d'éligibilité ; l'aide au montage et au renouvellement des dossiers ; la transmission des demandes aux services compétents

• **Instruction des demandes d'aide sociale**: Le service social du C.C.A.S. assure le point d'accueil, d'information et de dépôt de toutes les demandes relatives à l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH): aide légale financée par le Département. Elle permet de prendre en charge tout ou partie des frais d'hébergement des personnes âgées qui n'ont pas les ressources suffisantes pour payer leur séjour en EHPAD ou en accueil familial.

• **Micro-crédit** : Le service social assure l'accompagnement dans la constitution du dossier avec la banque partenaire, destiné à financer un projet favorisant l'insertion ou l'autonomie (véhicule, emploi, équipement essentiel…).

• **Bourse au permis de conduire** : Aide au financement du permis de conduire (pour les jeunes de 17 à 25 ans) en partenariat avec les auto-écoles lempdaises qui ont conventionné.

• **Soutien financier aux plus fragiles** : Afin de prévenir les situations de précarité ou d'y répondre, le C.C.A.S. peut mobiliser plusieurs formes d'aides financières selon la situation des ménages et conformément à la délibération des conditions et modalités d'attribution des aides alimentaires et au règlement intérieur de la commission permanente des aides financières exceptionnelles.

• **Accompagnement aux démarches d'accès au logement social** : Le service social du C.C.A.S. assure un accueil de proximité pour les demandeurs de logement social. En tant que Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID), il :

- informe sur les critères d'accès au logement social ;

- accompagne à la constitution ou au renouvellement du dossier de demande

- apporte un appui pour l'actualisation de la demande et le suivi du dossier ;

- oriente, si nécessaire, vers les bailleurs ou partenaires compétents.

L'objectif est de faciliter l'accès au logement et de sécuriser les démarches des demandeurs.

• **Logement d'urgence** : Le service social participe au traitement des situations nécessitant une solution d'accueil dans le logement d'urgence de la commune, en lien étroit avec les services municipaux. Cet accompagnement vise à trouver une solution temporaire en cas d'urgence sociale ou de rupture de logement.

• **Domiciliation** : La domiciliation permet aux personnes sans domicile stable de disposer d'une adresse pour recevoir et consulter des courriers de manière constante et confidentielle et d'accéder à leurs droits civils, civiques et sociaux (prestations sociales, aide juridique, inscription sur les listes électorales, obtention

VIVRE ENSEMBLE



CAMILLE GABRILLARGUES,
ADJOINT AUX
AFFAIRES SOCIALES,
VICE-PRÉSIDENT DU C.C.A.S

« La commune de Lempdes propose un ensemble « exceptionnel » de services sociaux, depuis la petite enfance (Relais, crêche) jusqu'aux structures destinées à accueillir et accompagner les plus fragiles (Aide à domicile, Résidence Autonomie, Ehpad). Nos équipes très professionnelles, qualifiées, motivées, travaillent au quotidien (pour certaines 7 jours sur 7) afin d'aider les Lempdais en difficulté.
Merci à elles. »

d'un titre national d'identité). Le service social du C.C.A.S. assure ce service conformément à l'article L. 264-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, qui encadre la domiciliation des personnes sans domicile fixe.

• **Convivialité et lien social** : le C.C.A.S organise ou soutient de nombreuses initiatives permettant de maintenir un lien social fort avec les séniors (*ex.: colis ou repas de fin d'année, goûter de printemps, restaurant et animations de la résidence autonomie ouverts à tous les séniors lempdais, actions intergénérationnelles au sein de l'EHPAD et de la résidence autonomie en lien avec le Relais Petite Enfance et les établissements scolaires, etc.*).

POUR NOS AÎNÉS ET LEURS PROCHES : LE PARCOURS DU BIEN VIEILLIR

Pour permettre à nos seniors de vivre sereinement et dignement selon leurs choix, le C.C.A.S. de Lempdes déploie un panel complet de services, du maintien à domicile jusqu'à l'accueil médicalisé :

• Le Service Autonomie à Domicile (SAD)

Pour l'aide aux actes essentiels (toilette, alimentation) ou le quotidien (ménage, courses, préparation des repas). Représentant 22 000 heures d'activité par an et encadré par 19 Équivalents Temps Plein (ETP) de terrain, ce service dispose d'un budget annuel de 758 000 €. Ce service contribue à préserver l'autonomie, la qualité de vie et le lien social. Grâce à leurs compétences professionnelles et à leurs qualités humaines, les intervenants du SAD contribuent au maintien à domicile des personnes accompagnées, en lien avec leur famille et les professionnels de santé.

• La Résidence Autonomie Les Nymphéas

La résidence autonomie accueille des personnes de plus de 60 ans, autonomes ou en perte d'autonomie, souhaitant bénéficier d'un cadre de vie sécurisé tout en conservant leur indépendance. Elle propose des logements individuels, des espaces de vie collectifs, des services adaptés ainsi que des possibilités d'hébergement temporaire. L'équipe accompagne les résidents dans le respect de leurs choix, de leur intimité et de leur rythme de vie, avec un suivi personnalisé en lien avec les familles et les partenaires médico-sociaux. Des projets de vie individualisés, ainsi que des activités et animations, sont mis en place pour favoriser l'autonomie, le lien social et le bien-être de chacun. Un lieu de vie sécurisé non médicalisé de 63 appartements équipés de téléassistance, avec présence du personnel 24h/24 et restaurant collectif pour des personnes de + de 60 ans, autonomes ou en perte d'autonomie mais qui souhaitent garder leur indépendance. Toutefois, l'hébergement temporaire est possible. Géré par une équipe de 11,09 ETP, son budget annuel est de 1 131 000 € en fonctionnement (661 500 € en investissement) pour un taux d'occupation de 80 à 90 %.

• L'EHPAD Louis Pasteur

L'EHPAD accueille des personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement quotidien et des soins adaptés. Il propose un hébergement permanent ou temporaire dans un cadre sécurisé, associant prise en charge médicale, aide à la vie quotidienne et actions favorisant le bien-être. L'équipe pluridisciplinaire assure un accompagnement personnalisé dans le respect des droits, de la dignité et du rythme de vie de chaque résident, en lien avec les familles et les professionnels de santé. Des projets de vie individualisés, ainsi que des activités et animations, sont mis en place pour préserver l'autonomie, maintenir le lien social et améliorer la qualité de vie. Établissement médicalisé de 77 places permanentes (dont 12 en unité protégée) et 3 places d'hébergement temporaire. Son budget annuel de fonctionnement s'élève à 4 514 000 € (800 000€ d'investissement) pour un taux d'occupation de 98 % en hébergement permanent. Son effectif est d'environ 60 ETP.

• Le Lieu Infos Seniors (LIS)

Situé au cœur de ce parcours, cet espace d'accueil et d'écoute est un relais de proximité gratuit pour informer les seniors et leurs proches aidants sur les démarches liées au vieillissement et à la perte d'autonomie. En partenariat avec le CLIC Gérontonomie, la référente du LIS du C.C.A.S. organise des actions de prévention (atelier mémoire, numérique, santé, sécurité...), et accompagne les aînés dans leurs démarches administratives s'ils le souhaitent.

Pour toute question, demande d'aide ou rendez-vous, le Service Social vous accueille au 1er étage de l'Espace Françoise Dolto (3, rue de la Réserve).

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC :

• Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h - 12h / 13h30 - 17h • Mercredi : 9h - 12h (Fermé l'après-midi). Tél.: 04.73.83.74.70 - s.social@mairie-lempdes.fr

Vos élus et vos agents se tiennent quotidiennement à votre service pour bâtir ensemble une commune toujours plus unie, solidaire et humaine.

BUDGET

Comprendre le budget de la commune



Un budget communal n'est pas seulement une suite de chiffres : c'est la traduction concrète de nos engagements. Notre responsabilité est de gérer avec rigueur l'argent public afin de garantir des services publics de qualité et de préparer l'avenir de Lempdes.

JÉRÉMY TOURNAIRE,
ADJOINT AUX FINANCES ET AU PATRIMOINE COMMUNAL

Comment sont financés les projets de la commune? D'où vient l'argent de la mairie et comment il est dépensé ? Le budget municipal peut sembler complexe, mais il repose sur des **règles simples**. C'est le **cœur de la démocratie locale** : il **traduit en chiffres les choix politiques et les projets** pour notre quotidien.

Le budget d'une commune se divise strictement en deux grandes parties, appelées « sections ». Chacune doit obligatoirement être **votée à l'équilibre** : on ne peut pas dépenser plus que ce que l'on gagne.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : LA VIE DE TOUS LES JOURS

C'est l'argent nécessaire à la gestion quotidienne des services de la ville. Le budget de fonctionnement 2026 de la commune s'élève à **11.518.123,23 €** (dont 1.000.000 € d'écriture d'ordre entre le fonctionnement et l'investissement.)

- Les dépenses : l'électricité des écoles, l'entretien des routes, le carburant des outils techniques, les subventions aux associations et les salaires des agents municipaux.
- Les recettes : les impôts locaux (taxe foncière), les dotations de l'État, et ce que payent directement les usagers (la cantine scolaire, les billets de spectacles, l'occupation du domaine public).

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT : PRÉPARER L'AVENIR

C'est l'argent utilisé pour augmenter ou renouveler le patrimoine de la commune. Ces dépenses ont un impact à long terme. Le budget d'investissement 2026 de la commune s'élève à **9.585.790,17 €.**

- Les dépenses : la construction d'un bâtiment, la rénovation énergétique d'une école, l'achat d'un nouveau camion, le remboursement du capital de la dette, etc.
- Les recettes : les subventions pour des projets précis, l'emprunt bancaire, et surtout l'autofinancement (l'argent économisé sur la section de fonctionnement qui est basculé vers l'investissement).

LE CALENDRIER BUDGÉTAIRE : DE LA PRÉVISION AU BILAN

Le budget n'est pas figé. Il vit tout au long de l'année à travers plusieurs documents officiels votés par vos élus en Conseil municipal.

- **Le Budget Primitif (BP)** : document retraçant l'ensemble des dépenses et des recettes prévues au cours d'un exercice, tant en fonctionnement qu'en investissement.
- **Le Budget Supplémentaire (BS) et les Décisions Modificatives (DM)**: pour palier aux imprévus (une subvention plus haute que prévu, des travaux d'urgence après une tempête), le Conseil municipal vote des ajustements en cours d'année. La DM modifie ponctuellement une ligne, tandis que le BS réajuste globalement le budget en y intégrant les résultats précis de l'année précédente.
- **Le Compte Administratif (CA)** : c'est le bilan de fin d'année. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ ?

Pour gérer la commune au quotidien et assurer les services publics, la municipalité engage des dépenses de fonctionnement. Voici les quatre grands piliers qui composent la majorité de ces coûts :



Les charges de personnel : c'est généralement le premier poste de dépense d'une commune. Il regroupe les salaires et les charges sociales de l'ensemble des agents municipaux (personnel des écoles et des crèches, policiers municipaux, agents d'entretien, administratifs). Ce sont eux qui font vivre les services publics au quotidien.



Les subventions aux associations et participations : la commune soutient activement le tissu local en versant des aides financières aux associations sportives, culturelles et solidaires du territoire. Cette enveloppe inclut aussi les contributions obligatoires versées à certains organismes publics (comme le Centre Communal d'Action Sociale - C.C.A.S).



Les charges nécessaires au fonctionnement des services (charges à caractère général) : ce poste regroupe toutes les dépenses courantes indispensables à la vie de la commune. Cela comprend l'énergie (électricité, gaz pour chauffer les écoles et éclairer les rues), les achats de fournitures (papier, repas de la cantine), l'entretien des bâtiments ainsi que les assurances.



Les intérêts de la dette : lorsqu'une commune emprunte de l'argent pour financer de grands projets d'équipement (rénovation d'une école, construction d'un gymnase), elle doit rembourser cet emprunt. Cette dépense de fonctionnement correspond uniquement au paiement des intérêts annuels de ces crédits (le remboursement du capital, lui, s'inscrit dans la section d'investissement).

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR ACTIVITÉS

Pour chaque activité, le montant indiqué tient compte des dépenses en personnel et de l'entretien des bâtiments afférents.

Entretien des bâtiments, cadre de vie (fontaines, jeux, etc.), équipements sportifs
2 448 477 €

Culture : 2Deuche, École de musique, concours photos, concours de musique, etc.
984 978 €

Urbanisme et foncier, équipements de voirie
365 833 €

Vie associative, subventions, entretien des équipements, festivités, etc.
172 560 €



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
10.518.123 €

Administration générale, Finances, Services supports, Police, Cimetière, élections, etc.
3 554 800 € *

Social dont subvention au C.C.A.S (760.000 €)
828 040 €

Jeunesse, écoles, restauration,transport, activités extra & périscolaires, etc.
3 163 435 €

* *dont 1.000.000 € d'écriture d'ordre entre le fonctionnement et l'investissement.*

D'OÙ PROVIENNENT LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE NOTRE COMMUNE ?

Le budget de fonctionnement et d'investissement de notre commune repose sur plusieurs sources de financement bien distinctes :

La fiscalité locale : c'est l'une des ressources majeures de la commune. Elle comprend les impôts directs locaux payés par les contribuables et les entreprises du territoire, à l'instar de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.
À Lempdes, cela représente : 7 564 256 €

Le produit des services : il s'agit des recettes générées par l'activité quotidienne des services municipaux. Cela englobe la participation financière des usagers pour la cantine scolaire, l'Accueil de Loisirs ou encore les entrées aux équipements culturels.
À Lempdes, cela représente : 810 445 €

Les concours de l'État et des partenaires : la commune reçoit chaque année des dotations financières globales de l'État (comme la DGF) ainsi que des subventions spécifiques de la part d'autres collectivités (Département, Région, Europe) pour soutenir ses projets et ses services.
À Lempdes, cela représente : 1 437 533 €

Les reports et écritures comptables : le budget est également alimenté par l'excédent de fonctionnement dégagé l'année précédente (n-1), qui est réinjecté pour équilibrer les comptes, ainsi que par des jeux d'écritures internes (comme les amortissements ou écritures d'ordre) indispensables à la bonne tenue de la comptabilité publique.
À Lempdes, cela représente : 1 559 489 €

La gestion du patrimoine et les ventes : la commune perçoit des revenus issus de ses biens propres, tels que les loyers des bâtiments communaux loués à des tiers ou le produit de la vente d'immeubles, de terrains et de matériel réformé.
À Lempdes, cela représente : 146 400 €

VOIRIE

Réfection de la rue du 11-Novembre







Soucieuse d'**améliorer** en permanence **le cadre de vie des Lempdais** et attentive aux retours des riverains comme des usagers, la municipalité de Lempdes engage plusieurs ajustements sur la rue du 11-Novembre. Joël-Michel Derré, Maire de Lempdes, accompagné de Didier Boiseau, premier adjoint à l'urbanisme et aux travaux, s'est rendu sur place afin d'échanger avec des habitants du quartier ainsi qu'avec les équipes en charge des travaux. Cette visite de terrain a permis d'apprécier concrètement la situation et de recueillir les observations des différents acteurs concernés.

Les aménagements en cours font l'objet des ajustements suivants :

- retrait des plots en bois, dont la présence pouvait présenter un risque pour la sécurité
- suppression des chicanes de ralentissement actuellement en place
- installation prochaine de plateaux berlinois, permettant de maintenir une modération efficace de la vitesse tout en facilitant la circulation
- création de trois places de stationnement supplémentaires afin de répondre aux besoins des riverains
- plantation des végétaux dans les espaces prévus programmée pour l'automne

Cette démarche illustre l'attention portée par la municipalité aux préoccupations du quotidien et sa volonté d'agir au plus près du terrain. En se rendant directement sur site, les élus ont réaffirmé l'**importance du dialogue avec les habitants** pour faire évoluer les aménagements et garantir un **espace public toujours plus sûr et fonctionnel**.

Travaux d'aménagement et de requalification Rue des Granges

À partir de mi-juillet, Clermont Auvergne Métropole, en lien avec la Ville de Lempdes, engage la seconde phase des travaux sur la rue des Granges et le carrefour Saint-Exupéry. L'objectif de cette nouvelle étape est de développer les mobilités, sécuriser la voirie, rénover l'éclairage public, enfouir les réseaux aériens (alimentation électrique, télécommunication), et créer un square arboré au cœur du quartier. Ce projet a pu évoluer grâce à différentes étapes de consultation des usagers du quartier.

STATIONNEMENT

Quatre places de stationnement supplémentaires seront implantées rue des Granges afin de préserver le stationnement résidentiel de proximité. D'autre part, un parking paysager d'une quinzaine de places, situé en cœur d'îlot entre l'allée des Monts Dore et l'allée des Limagnes sera également créé. Enfin, les deux emplacements de stationnement à proximité du cabinet médical, rue des Granges, pour faciliter l'accès des patients seront maintenus.

SÉCURISATION

Les cheminements piétons feront l'objet d'adaptation et la sécurité des passages piétons aux intersections sera renforcée pour garantir des traversées confortables, visibles et accessibles à tous, notamment près des rues du Fossé et de la Jeunesse.
Les carrefours seront d'abord testés pendant 6 mois sans feux tricolores pour étudier la circulation et les adaptations nécessaires. Si besoin, des feux pourront être installés par la suite.

CRÉATION D'UNE CHAUSSÉE PARTAGÉE

Une chaussée à voie centrale banalisée sera créée) pour un meilleur partage de la route entre tous les usagers (automobilistes, cyclistes).

ORGANISATION DES TRAVAUX

Les travaux démarreront le 23 juillet 2026 pour une durée de 15 mois.Des perturbations de circulation et des déviations de bus sont prévues.

Parallèlement aux interventions sur les chaussées, le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Basse Limagne (SBL) renouvellera les conduites sous l'impasse des Pêchers et la rue du Fossé.

CIMETIÈRE

Zoom sur la procédure de reprise des concessions en état d'abandon



Le cimetière municipal est un lieu de mémoire, de recueillement et de respect. C'est aussi un espace public vivant, géré par la commune, qui se doit d'en assurer la sécurité, la salubrité et la bonne organisation. Pour répondre à ces enjeux, la municipalité est parfois amenée à engager une démarche réglementaire : *la procédure de reprise des concessions en état d'abandon.*

QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE CONCRÈTEMENT ? POURQUOI EST-CE NÉCESSAIRE ?

Qu'est-ce qu'une concession en « état d'abandon » ?

Au sens de la loi, une concession est considérée en état d'abandon lorsqu'elle ne présente plus les signes extérieurs d'un entretien régulier. Cela se traduit par des sépultures dégradées, envahies par la végétation (herbes folles, ronces), voire devenues dangereuses en raison de monuments fissurés ou menaçant de s'effondrer.
L'absence totale d'entretien pendant une longue période montre souvent que les familles se sont éloignées, ont disparu ou ont oublié l'existence de cette concession.

Pourquoi la commune doit-elle intervenir ?

Cette démarche, strictement encadrée par le Code général des collectivités territoriales, répond à trois objectifs majeurs :
• **La sécurité et la salubrité** : éviter les chutes de pierres ou l'effondrement de monuments qui pourraient blesser les visiteurs.
• **Le respect dû aux défunts** : redonner au cimetière un aspect digne et soigné.
• **Le manque de place** : permettre à la commune de récupérer du terrain pour de futures inhumations et ainsi assurer le service public pour les générations à venir, sans avoir à agrandir le cimetière.

Une procédure longue et protectrice pour les familles

Il ne s'agit en aucun cas d'une décision arbitraire ou précipitée. La loi protège fortement les droits des familles. Pour qu'une concession puisse être reprise, elle doit respecter des critères stricts :

1. Elle doit avoir plus de 30 ans.
2. La dernière inhumation doit remonter à plus de 10 ans.
3. L'état d'abandon doit être constaté publiquement.

La procédure s'étale sur plus trois ans et se déroule en plusieurs étapes transparentes :
• **Le premier constat** : le maire (ou son représentant) se rend sur place pour dresser un procès-verbal de l'état de la tombe. Les familles connues sont avisées et une liste des concessions concernées est affichée à la mairie et aux portes du cimetière.
• **Le temps de la réflexion** : un petit panneau est placé près de la sépulture pour inviter les proches à se manifester. Les familles disposent alors d'un an complet pour remettre la concession en bon état de propreté. Si les travaux sont faits, la procédure s'arrête immédiatement.
• **Le second constat et la décision** : un an plus tard, si aucun entretien n'a été effectué et que personne ne s'est manifesté, un second constat est dressé. C'est seulement après cette ultime étape que le conseil municipal peut voter la reprise de la concession.
A Lempdes, **145 sépultures** font aujourd'hui l'objet de d'une reprise.

Et que deviennent les défunts ?

La commune agit avec la plus grande dignité. Lors de la reprise effective, les restes mortels sont déposés avec respect dans l'ossuaire municipal, et les noms des défunts sont soigneusement conservés dans les registres de la commune.

Que devez-vous faire ?

Si vous possédez une concession familiale dans notre cimetière, nous vous invitons à vérifier régulièrement son état général ou à veiller à son entretien si vous résidez loin.
De plus, il est très important de signaler tout changement d'adresse ou de coordonnées auprès des services de la mairie. Cela permet aux services municipaux de vous contacter facilement et d'éviter qu'une sépulture ne soit considérée à tort comme abandonnée.
La municipalité reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Renseignements : Service des affaires funéraires au 04 73 83 74 74.

ENSEMBLE

La Police municipale : prévention et proximité toute l'année



Cette année encore, la Police municipale est intervenue à plusieurs reprises auprès des écoles et des seniors dans le cadre de ses actions de prévention et de sensibilisation.

L'éducation routière : accompagner les écoliers

Toute au long de l'année scolaire, les policiers municipaux sensibilisent les enfants aux dangers de la route et indiquent les comportements à adopter. Formés spécifiquement à cet exercice, les policiers municipaux proposent deux modules aux enfants des écoles : le module « Piéton» et le module « Le Cycliste et son vélo ». Lors de ces séances, les policiers informent, initient et accompagnent les élèves. Aucun enfant n'est mis de côté, même s'il n'a jamais pratiqué de vélo.

Rencontres et prévention auprès des seniors

Des rencontres de prévention ont été menées autour de sujets essentiels du quotidien : arnaques, vols, cambriolages, mais aussi cybermalveillance. L'objectif est de donner des conseils concrets pour mieux se protéger et renforcer leur sécurité., en collaboration avec la police nationale. Une démarche de proximité indispensable pour informer, accompagner et renforcer la sécurité de tous.

Les Gardiens de l'Écologie



Au printemps, les enfants de l'accueil de loisirs ont troqué leurs jeux habituels contre une panoplie de super-héros du quotidien : gants, sacs poubelles et une motivation sans faille. Leur mission ? Nettoyer nos rues et nos espaces naturels pour protéger notre cadre de vie.

Une « leçon de choses » grandeur nature

Loin d'être vécue comme une corvée, cette opération de ramassage de détritus s'est imposée comme un levier pédagogique puissant. En arpentant la ville, nos jeunes ont pu toucher du doigt la réalité des enjeux environnementaux.

Pour un enfant, ramasser un emballage plastique ou une bouteille en verre abandonnée est bien plus efficace qu'un long discours. Cette action concrète permet de comprendre trois piliers essentiels de l'écologie :

- **L'impact visuel** : constater la quantité de déchets accumulés dans un périmètre restreint frappe immédiatement l'imaginaire et suscite une réflexion sur notre consommation.
- **La notion de temporalité** : c'est l'occasion d'apprendre qu'un simple déchet mettra des dizaines, voire des centaines d'années à disparaître s'il n'est pas ramassé.
- **La responsabilité individuelle** : chaque enfant réalise que son geste compte et qu'il a le pouvoir d'agir positivement sur son environnement.

Les Olympiades



Le complexe sportif de Lempdes a accueilli une belle journée placée sous le signe du sport, du partage et de la convivialité à l'occasion des Olympiades. Les élèves ont participé à différentes activités sportives, dans une ambiance dynamique et motivante.

Sous la coordination d'Audrey Celier-Barette, ETAPS, les enfants ont été répartis sur plusieurs ateliers variés, favorisant **l'initiation et la découverte de disciplines sportives** avec les jeux collectifs, la lutte et l'athlétisme. Chaque atelier a permis de développer à la fois l'esprit d'équipe, la coordination et le goût de l'effort.

Un grand merci est adressé aux enseignants ainsi qu'aux élèves de CM2 de l'école La Fleurie pour leur implication précieuse dans l'encadrement et l'animation des ateliers. Leur aide a largement contribué à la réussite de cet événement sportif.

L'EHPAD : famille d'accueil d'une pensionnaire un peu spéciale



Depuis la fin du mois de mai, l'EHPAD accueille une nouvelle pensionnaire un peu particulière : **Yumi, une adorable chatte de 5 ans.** Cette belle initiative a pu voir le jour grâce à l'association **Pet's Rescue Puy-De-Dôme** et à son programme « Pattes à Cœur », qui permet à des chats au caractère sociable de vivre durablement au sein d'établissements accueillant des personnes âgées. L'association accompagne les structures tout au long de l'accueil des animaux et prend en charge leurs frais vétérinaires. Installée au sein de l'unité protégée, Yumi découvre progressivement son nouvel environnement. Curieuse et affectueuse, elle prend ses marques en douceur avant de pouvoir, à terme, circuler librement dans l'établissement. Sa présence fait déjà le **bonheur des résidents et des équipes**, créant de beaux moments de partage, de tendresse et de complicité. Un grand merci à Pet's Rescue France pour ce **magnifique projet**, qui contribue au bien-être de nos aînés tout en offrant une nouvelle vie à des animaux. L'association fonctionne grâce à la générosité de ses donateurs.

DISTINCTION

Nos Jeunes Sapeurs-Pompiers à l'honneur : une distinction nationale bien méritée





C'est une année historique et gravée en lettres d'or pour la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) de Lempdes. Créée en 1999, la structure vient de recevoir la plus haute des reconnaissances pour son engagement citoyen : **le Prix du Mérite Collectif de l'Ordre National du Mérite**.

Cette distinction prestigieuse vient récompenser **le dévouement des 20 jeunes** qui composent aujourd'hui la section, particulièrement exemplaires lors des défilés, des cérémonies patriotiques et des multiples représentations officielles où ils portent haut les valeurs de notre territoire.

LE DOUBLE HONNEUR : L'ENGAGEMENT DES ANIMATEURS SALUÉ

Le bonheur ne venant jamais seul, Jean-Christophe Puyjalon, responsable de la section a, lui aussi, été **honoré à titre individuel par l'Ordre National du Mérite pour son parcours d'animateur**. Entré dans la section en 2003 avant d'en prendre les rênes en 2010, Jean-Christophe a exprimé sa profonde gratitude : « *C'est une belle reconnaissance à titre individuel et collectif qui valorise le travail des animateurs depuis plusieurs années.* » Un coup de chapeau mérité pour toute l'équipe d'encadrement qui transmet sa passion du secours depuis plus de deux décennies.

UNE RENTRÉE SOUS LE SIGNE DU RENOUVEAU

L'actualité de la section est également marquée par de grands mouvements et une vitalité remarquable à l'approche de la rentrée de septembre :

- **Cap sur le terrain** : sur les 20 jeunes actuels, 18 terminent avec brio leur cycle de formation (JSP 4). Dès la rentrée, ils franchiront une grande étape en intégrant différents centres de secours en tant que sapeurs-pompiers volontaires.
- **La relève progresse** : 12 jeunes valident leur première année et passent officiellement en niveau JSP 2.
- **De nouvelles recrues** : signe de la forte attractivité de la section, 13 nouveaux jeunes pousseront la porte de la caserne en septembre pour entamer leur formation.

La municipalité et l'ensemble des habitants adressent leurs plus chaleureuses félicitations à Jean-Christophe Puyjalon, aux animateurs, ainsi qu'à ces 20 jeunes citoyens d'exception. Notre commune est fière de sa jeunesse engagée !

Quand je serai grand je serai pompier !







Les vacances arrivent au relais Petite enfance le Papillon, mais avant de préparer les valises, on part en avant-première à l'aventure avec les pompiers! 17 assistantes maternelles et 39 enfants ont assisté en direct à un départ en intervention et au survol du Dragon 63 ! Enfilage de tenues, bruit de la sirène, lumières bleues et rouges, prise de tension dans l'ambulance, petit tour dans le « grand camion du feu », lance à eau et lavage de mains au tuyau: les enfants ont vécu un moment formidable ! Un grand merci à notre équipe de bénévoles qui œuvre au quotidien à sauver des vies.
Cet été, le relais petite enfance est à votre écoute sur les horaires de permanence habituels. Fermeture du 3 au 23 août.

LA 2DEUCHE

Espace culturel de Lempdes - Scène régionale Auvergne Rhône-Alpes



ANNIVERSAIRE OUVERTURE DE SAISON
Sam. 3 oct - 19h & 20h

PARLER POINTU
Cie studio 21
Jeu. 8 oct - 20h30



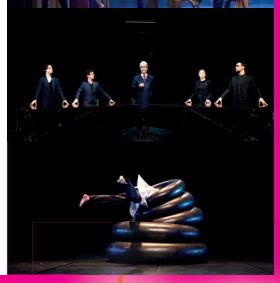
THELMA, LOUISE & NOUS
Cie Le Bleu d'Armand
Jeu. 12 nov - 20h30



HK - LE JOUR OÙ J'AI RENCONTRÉ BREL
Jeu. 19 nov - 20h30



CURIOSITÉ
Cie Haspop Grand Cirque de Lyon
Jeu. 26 nov - 20h30



MADE IN FRANCE
Cie La Poursuite du Bleu
Mer. 2 déc - 20h30

L'ÉCORCE DES FLOUS
Cie Vilcanota
Jeu. 10 déc - 20h30



DES TONNES ET DES TONNES DE GRAVATS
Cie Navta
Jeu. 21 jan - 20h30



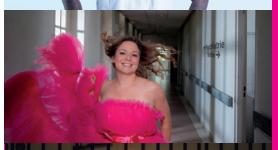
TEN THOUSAND HOURS
Cie Gravity & Other Myths
Mar. 2 fév - 20h30



MUSSUM
Cie Dyptik
Mer. 10 mars - 20h30



BLICK BASSY
Mer. 17 mars - 20h30



CONSTANCE - INCONSTANCE
Jeu. 25 mars - 20h30



LE DÎNER CHEZ LES FRANÇAIS DE V.GISCARD D'ESTAING
Cie Les Animaux en Paradis
Jeu. 1er avr - 20h30



LA SOEUR DE JÉSUS-CHRIST
Cie Belle de Nuit Théâtre de Poche
Mer. 12 mai - 20h30

COURTS MÉTRAGES
Séances coups de coeur 2027
Jeu. 8 avr - 20h30

La SCÈNE du mercredi



AGUANOMAS
Mer. 14 oct - 18h30



NICOLAS JULES
Mer. 4 nov - 18h30



TOM BIRD
Mer. 16 déc - 18h30



BELFOUR
Mer. 27 jan - 18h30



JEAN FELZINE
Mer. 10 fév - 18h30



COURCHEVAL
Mer. 3 mars - 18h30



O.C.L
Mer. 28 avr - 18h30 & 20h30



IAROSS
Mer. 19 mai - 18h30



O.S.L
Mer. 2 juin - 18h30 & 20h30

04 73 83 74 78 - BILLETTERIE EN LIGNE

Renseignements / Réservations / Abonnements

Rue A. Vialatte - 63370 Lempdes / www.ville-lempdes.fr et

Bien Vivre à Lempdes

L'article sur la scolarité paru dans le Lempdes Info avril 2026 mérite quelques éclaircissements.

Si la fermeture et l'ouverture de classe ne dépendent pas des élus Lempdais, le choix fait par nos autorités concernant la carte scolaire est tout simplement aberrant.

Vingt et une rues ont été déplacées de l'école du Bourgnon vers l'école des Vaugondières, ceci afin de justifier l'agrandissement d'une école qui n'en avait pas besoin.

Le bien-être des enfants mérite-t-il une nouvelle organisation ? Sont-ils si mal à l'école du Bourgnon ?



Pourquoi cette école en cœur de ville mérite t- elle d'être aussi mal traitée ?

Faut- il rappeler que c'est la même municipalité qui a fait le choix de ne pas agrandir le restaurant scolaire décentralisé. L'accueil des élèves sur les temps périscolaires est-il si catastrophique au Bourgnon qu'il serait nécessaire de fermer des classes pour améliorer le bien-être des enfants ? Alors pour justifier les millions dépensés à mauvais escient, la municipalité fait le choix de vider une école pour en remplir une autre.

Autre dossier consécutif au réaménagement de la carte scolaire, c'est le déséquilibre en nombre de classes entre l'élémentaire la Fleurie et la primaire des Vaugondières

Si l'objectif est de régulariser les effectifs, calculons ensemble : 197 élèves à la Fleurie pour 8 classes et 148 élèves aux Vaugondières pour 7 classes. Cherchez l'erreur ? Voilà comment notre municipalité harmonise le nombre d'élèves par classe. L'administration ne peut que constater une carte scolaire inadaptée et, en période de suppression de poste, refuser une ouverture légitime à la Fleurie…

Mr le Maire devra donc assumer la gestion et le coût d'une construction non indispensable… l'école de Gandaillat parfaitement adaptée à nos jeunes enfants suffisait à l'évolution des effectifs.

Une erreur à plusieurs millions d'euros ! Et voilà pourquoi la situation financière de notre commune est désormais préoccupante… Bonne chance au nouvel exécutif pour faire face aux réels besoins de notre ville.

BIEN VIVRE A LEMPDES Brigitte Morand, Philippe Jonin et Jean-Luc Dubost.

Lempdes & Vous

POLICE MUNICIPALE : ENGAGEMENT ET SÉCURITÉ AU CŒUR DE NOTRE COMMUNE

La sécurité de nos administrés est une priorité absolue. Ces dernières semaines, notre police municipale, armée, a démontré son professionnalisme et son dévouement dans des circonstances difficiles.

Lors du tragique décès d'Evan, jeune habitant de notre commune, la police municipale et le maire ont su prendre en considération la demande des jeunes. Nos agents ont su répondre présent pour encadrer et sécuriser le cortège organisé en sa mémoire. Leur présence discrète mais ferme a permis à la jeunesse de rendre un dernier hommage dans le calme et la dignité.

Quelques jours plus tard, un forcené armé prenait en otage un cabinet notarial. Aidés par Ryan et Tim, deux jeunes de la commune qui ont risqué leur vie, nos policiers municipaux sont intervenus avec rigueur et sang-froid. Sans coup de feu, ils ont neutralisé l'individu, sauvant des vies. Cette intervention leur vaudra prochainement la décoration de la médaille pour acte de courage et dévouement

Nous tenons à saluer l'engagement quotidien de nos agents, ainsi que le courage exceptionnel de Ryan et Tim, qui recevront une lettre de félicitation pour leur bravoure. Leur travail, souvent invisible, est aujourd'hui mis en lumière par des faits marquants. Merci à eux pour leur abnégation et leur sens du service public.

Pour aller plus loin dans la protection, la municipalité envisage, après une étude de terrain, d'accroître le réseau de caméras. Ces dispositifs, installés dans le respect des libertés individuelles, renforceront la prévention, dissuaderont les actes malveillants et permettront une intervention plus rapide en cas d'incident. Ils deviendront un outil pour sécuriser les espaces publics et rassurer les habitants.

Vos élus de Lempdes & Vous

Les textes et illustrations publiés dans cet espace relèvent de la seule responsabilité du groupe signataire